



INFORMATION CLIENTS

ABSENCE D'ÉMISSION DE SUBSTANCES DANGEREUSES SELON LA NORME EN 1090

Révision 0, décembre 2011, 1 page

Selon la norme EN 1090, l'utilisation de matériaux de base et de produits semi-finis ne contenant pas de substances dangereuses est requise pour les structures métalliques. La notion de « substances dangereuses » telle que l'entend cette norme fait référence aux propriétés des matériaux en termes d'émission de rayonnements radioactifs et de cadmium. La norme EN 1090 précise également que les conditions requises sont remplies lorsque des produits conformes à la norme EN 10025, parties 1-6, sont utilisés.

D'un point de vue formel, le constructeur de structures métalliques répond aux exigences de la norme EN 1090 lorsqu'il privilégie ces types d'acier. Toutefois, la famille des normes relatives aux aciers de construction ne fournit pas d'informations sur les substances dangereuses.

Étant donné l'incohérence des normes applicables, la présente information destinée aux clients donne un aperçu des mesures d'assurance qualité volontairement mises en œuvre par DILLINGER HÜTTE GTS quant aux substances dangereuses conformément à la norme EN 1090.

Radioactivité

La présence éventuelle de radioactivité sur les produits livrés est contrôlée dès la réception de ces biens sur le site de l'usine, avant leur déchargement et avant toute transformation ultérieure. C'est notamment le cas de toutes les livraisons de ferrailles qui, conformément aux spécifications définies avec les fournisseurs de ferrailles, ne doivent pas contenir de matières radioactives.

Ces dispositions, ainsi que les mesures effectuées sur les produits finis, garantissent que tous les produits livrés tels que les biens intermédiaires, les produits semi-finis et les tôles ne présentent pas un taux de radioactivité supérieur au taux de radioactivité naturelle lorsqu'ils quittent l'usine.

Cadmium

Le cadmium ne fait pas partie de la liste habituelle des éléments pour les qualités d'acier. L'analyse est effectuée avec un procédé chimique par voie humide si nécessaire. Les teneurs constatées dans l'acier sont de l'ordre des ultra-traces.

Les apprêts primaires utilisés et les autres produits de revêtement avec lesquels les tôles sont éventuellement livrées respectent les valeurs limites qui sont fixées dans les normes européennes pour la matière correspondante.

Valeurs limites

La norme EN 10025, parties 1-6, ne définit pas de valeurs limites autorisées pour la radioactivité et le cadmium. Des valeurs limites peuvent cependant être déterminées avant la commande. Veuillez contacter votre interlocuteur chez DILLINGER HÜTTE GTS le cas échéant.